

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables



Les engagements de Bordeaux Métropole en matière d'achat public responsable pour la période 2021- 2026

La structure du schéma

Le schéma se présente sous la forme de 6 axes décomposés en 12 chantiers :

- Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'emploi durable – l'insertion sociale par l'emploi ;
- Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire ;
- Une commande publique qui promeut l'égalité femmes/hommes dans l'emploi et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- Une commande publique facile d'accès et favorisant le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME) ;
- Une commande publique innovante, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics ;
- Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsable au sein de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux.

Axe 1 : Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi

Chantier n°1 – Soutenir l'économie sociale et solidaire

- Identifier les marchés à fort potentiel en matière de soutien à l'économie sociale et solidaire afin d'accroître la part des marchés publics attribués à des structures de l'ESS.
- Faire de la pédagogie afin de prendre en compte les spécificités des entités de l'économie sociale et solidaire dans les marchés et la sélection des offres.
- Inciter les satellites de Bordeaux métropole à faire appel aux structures de l'ESS dans leurs marchés publics.

Principaux indicateurs : Nombre et montants des marchés passés avec les structures de l'ESS, nombre de marchés réservés, nombre de réunions d'information et de formation à destination de l'ESS et des agents, nombre de satellites accompagnés.

Chantier n°2 – Accroître la mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique

- Mettre en œuvre un critère de performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté reposant sur l'analyse de l'encadrement (accueil et suivi du public), du tutorat et de l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion, de leur formation et des perspectives de pérennisation de leur emploi dans l'entreprise ou dans le secteur d'activité considéré.
- Favoriser la transversalité en interne afin de rapprocher les acheteurs des experts en IAE (insertion par l'activité économique).
- Sensibiliser les acheteurs à l'IAE (insertion par l'activité économique) en leur demandant de réaliser prioritairement des petits achats auprès des structures d'utilité sociale.
- Inscription d'une clause sociale dans tous les contrats de plus de 90 000 € HT dont l'objet s'y prête, pour Bordeaux Métropole et inciter les satellites à faire de même.

Principaux indicateurs : Nombre et montants des marchés passés avec un critère, typologie annuelle des publics et sorties vers l'emploi positives et dynamiques, nombre de structures mises en relation, nombre de manifestations/rencontres organisées, réalisation et suivi en lien avec la CRESS et mise à jour d'un annuaire dynamique des entreprises de l'ESS et large diffusion aux divers acheteurs, nombre de contrats et nombre de satellites accompagnés.

Chantier n°3 - Diversifier et élargir les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique

- Intégrer des clauses d'insertion dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière ...), en vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés.
- Soutenir la globalisation des heures d'insertion entre plusieurs donneurs d'ordre afin de privilégier un parcours d'insertion long et professionnalisant au sein d'une même entreprise.
- Inciter les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion en favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés.
- Favoriser l'accès (simplification des cahiers des charges, développement des avances) et réserver des marchés aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), aux sociétés coopératives et participatives (SCOP) et sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), et aux entreprises bénéficiant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ».

Principaux indicateurs : Nombre et montants des marchés, typologie annuelle des publics et sorties positives dynamiques, nombre de réunions avec les PLIE, Taux de sortie positive, nombre de CDI, nombre de formations dispensées.

Axe 2 : Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire

Chantier n°1 – Mener une politique d'achat qui lutte contre le réchauffement climatique et qui est respectueuse des ressources naturelles

- Prévoir des dispositions environnementales dans tous les contrats dont l'objet s'y prête pour Bordeaux Métropole.
- Expérimenter dès 2021 l'intégration de l'empreinte carbone dans certains marchés ciblés.
- Intégrer dans les marchés les plus propices une évaluation des Gaz à effet de serre lors de l'exécution du marché.
- Inscrire l'utilisation d'une part significative de bois d'œuvre issu de filières locales gérées durablement et de matériaux issus de la filière bois pour l'isolation (laine de bois...) dans les cahiers des charges des constructions et rénovations de bâtiments publics gérés par Bordeaux Métropole pour son compte ou pour le compte des communes du territoire.

- En cas d'utilisation de bois tropical, recourir à du bois accompagné d'une notice indiquant les informations relatives à l'essence (nom scientifique et appellation commerciale), le pays d'origine, l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement et le développement des populations locales ainsi que le cycle de vie du produit. Ces informations doivent être certifiées par un organisme indépendant du fournisseur et de l'exploitant (par exemple les certifications FSC, Forest Stewardship Council, ou PEFC, Programme européen des Forêts certifiées). Prioriser l'achat de bois provenant de forêts, dites communautaires, gérées par les populations locales, dans des zones que ces dernières exploitent légalement et où elles détiennent l'usufruit exclusif des produits de la forêt.
- Poursuivre l'intégration de clauses durables dans les marchés de voirie (enrobés tièdes, recyclages déchets de chantiers, principe de réutilisation, agrégats...).
- Réduire la consommation de papier, utiliser du papier recyclé et valoriser du papier de bureau dans le cadre de la collecte.
- Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans ses marchés pour contribuer à la lutte contre l'obsolescence programmée et à l'allongement de la durée d'usage.
- Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans ses marchés pour favoriser les pratiques collaboratives ou de partage des produits et services (économie du partage, économie circulaire ...).
- Dépasser les objectifs du Plan National d'Action pour l'Achat Public Durable de 30% de marchés¹ intégrant une clause environnementale chaque année.

Principaux indicateurs : Nombre et montant des marchés avec des clauses environnementales, mesure de la mise en œuvre des critères en exécution, nombre de marchés intégrant une dimension carbone, nombre de marchés durable en voirie, évolution annuelle de la consommation de papier et de tonnage collecté, % de marchés intégrant une clause environnementale.

Chantier n°2 – Prévenir la production des déchets, assurer leur gestion et leur recyclage, promouvoir l'économie circulaire

- Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future.
- Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans les marchés pour contribuer à la réduction des emballages à usage unique lorsque le marché s'y prête.
- Intégrer la logique de prévention en matière de production de déchets lors de la phase de définition des besoins.
- Sortir du « tout-jetable » en privilégiant le caractère durable, robuste et réparable des produits.

Principaux indicateurs : Suivi en exécution des contrats, , tracer et valoriser les déchets, nombre de marchés concernés, analyse des actions menées, sensibilisation des services.

¹ Marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 €HT

Chantier n°3 – Produire, aménager et construire de manière durable sur le territoire de Bordeaux Métropole

- Favoriser les circuits courts et le recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison dans ses marchés d'alimentation (marchés « traiteurs », marchés de restauration).
- Généraliser la démarche d'éco construction pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure.
- Avoir recours à des bâtiments démontables (classes temporaires, demi-pensions temporaires, base vie chantier...) éco-conçus et qui permettent le réemploi vers d'autres usages.
- Expérimenter l'intégration d'une participation citoyenne dans au moins une consultation de Bordeaux Métropole.

Principaux indicateurs : Nombre de marchés concernés, diversité des labels utilisés, nombre d'études de faisabilité et expérimentation.

Axe 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutter contre toutes les formes de discrimination

Chantier 1– Permettre aux opérateurs économiques de proposer des actions favorisant la promotion de l'égalité femme/homme et luttant contre les discriminations dans les contrats de commande publique

- Prévoir dans les clauses contractuelles, des engagements de promotion de l'égalité et de promotion de la diversité en termes de recrutement et de promotion des personnels, de formation et d'exercice des métiers, en fonction du secteur d'activités concerné.
- Intégrer une clause RSE (responsabilité sociale des entreprises) déterminée en termes de performance de la promotion de l'égalité et de la diversité.
- Mentionner dans chaque cahier des charges que la collectivité a obtenu les labels Egalité et diversité² délivrés par l'AFNOR
- Valoriser le label Diversité et le Label Egalité auprès des opérateurs économiques partenaires.

Principaux indicateurs : Analyse des engagements contractuels des opérateurs économiques, nombre de contrats concernés, nombre d'actions de sensibilisation organisées.

² Ces deux labels, propriétés de l'Etat permettent à la structure labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Délivrés par l'AFNOR Certification ils reconnaissent et font connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes et/ou la prévention des discriminations et la diversité dans la sphère du travail.

Axe 4 : Une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME)

Chantier n°1 – Faire des TPE/PME les principaux bénéficiaires de l'achat public de Bordeaux Métropole

Dans le cadre de ce chantier, Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- Favoriser une stratégie d'allotissement de ses achats.
- Faciliter la constitution de groupements d'entreprises.
- Développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision ...).
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation destinées aux TPE/PME.
- Maintenir et développer des partenariats avec des acteurs favorisant l'accès des TPE/PME à l'achat public (chambres de commerces, chambres des métiers, UGAP, fédérations professionnelles ...).

Principaux indicateurs : Nombre de consultations alloties, nombre de lots attribués à des TPE/PME, Suivi des montants attribués aux entreprises du territoire, nombre d'ateliers réalisés, suivi des délais de paiement, nombre de sessions de formations / informations.

Axe 5 : Une commande publique performante et innovante

Chantier n°1 – Capter le potentiel d'innovation au sein de l'achat public local

Dans le cadre de ce chantier, Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- Lancer et mettre en œuvre des marchés d'innovation.
- Initier des rencontres avec des clusters de professionnels afin de se faire connaître aux « offreurs de solutions » (entreprises porteuses d'innovations et susceptibles de répondre à nos marchés) nos dispositifs de soutien à l'innovation via la commande publique et nos besoins. Clusters Identifiés : French Tech, Digital Aquitaine (Numérique), Topos (Mobilité), CREAHD (Construction Durable).
- Mettre en œuvre une Plate-Forme autour de l'achat Public Innovant afin de faciliter l'identification, par les acheteurs, des PME et des entreprises innovantes et faciliter les achats d'innovation auprès des acteurs économiques

- Mettre en œuvre une centrale d'achat métropolitaine éco-et socio responsables.
- Organiser un Hackathon sur un besoin identifié (Santé, Mobilité/Transport, Transition Energétique, Aide à domicile, Numérique, Relation Citoyen, Education...). Un Hackathon est un événement qui regroupe des équipes autour d'un objectif avec une notion de défi. La temporalité est fixée (plusieurs heures, une journée). Dans ce laps de temps, les équipes doivent répondre à un problème posé. Le hackathon est un concept pour booster l'innovation.
- Favoriser l'intégration dans le catalogue de l'UGAP des références locales d'entreprises innovantes (action portée par la direction du développement économique appuyée par la commande publique)

Principaux indicateurs : Nombre de marchés innovants conclus, nombre de rencontres organisées, nombre d'entreprises référencées

Chantier n°2 – Inciter les acheteurs de Bordeaux Métropole à étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques lors du processus de définition des besoins

Dans le cadre de ce chantier, Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- Utiliser les techniques de sourçage lors de la phase d'expression des besoins (demandes d'informations, rencontres fournisseurs, mails d'intention d'achats, appels à manifestations d'intérêt...).
- Utiliser les techniques de parangonnage et partager les bonnes pratiques avec les autres services ou d'autres opérateurs publics lors de la phase d'expression des besoins.
- Adopter des stratégies d'achats adaptées aux différentes familles d'achats de Bordeaux Métropole favorisant l'économie circulaire.

Principaux indicateurs : Nombre de sourçages effectués, nombre de formations effectuées, retour sur les actions menées.

Axe 6 : Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsable au sein de la Métropole et de la Ville de Bordeaux

La Métropole s'engage en partenariat avec la Ville de Bordeaux à mettre en place un comité de pilotage, un comité de suivi et une équipe projet dédiés à la commande publique innovante et socialement et environnementalement responsable.

Chantier n°1 – Suivre et évaluer la politique d'achat responsable de la Métropole

Dans le cadre de ce chantier, la Métropole s'engage à suivre l'exécution du présent schéma, en évaluant régulièrement les actions mises en œuvre sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et en ajustant ces actions au regard des résultats obtenus. Pour y parvenir la Métropole prend les engagements suivants :

- Définir les orientations.
- Mettre en œuvre les actions du présent schéma selon une démarche d'amélioration continue.

Principaux indicateurs : Suivi annuel des actions menées dans le cadre du SPASER, utiliser une méthodologie adaptable et révisable en fonction des résultats et des moyens.

Chantier n°2 – Communiquer sur les engagements, les progrès et les résultats de la Métropole dans le domaine de l'achat innovant et responsable

Dans le cadre de ce chantier, la Métropole s'engage à rendre compte régulièrement de la mise en œuvre du schéma de façon à permettre une mise en place d'objectifs concrets. Pour y parvenir la Métropole prend les engagements suivants :

- Rendre compte régulièrement de l'avancée des actions notamment dans le cadre du Comité de pilotage de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux dédié à « l'Innovation la responsabilité sociétale et environnementale de la commande publique ».
- Sur la base de la première évaluation annuelle, des objectifs chiffrés ambitieux seront établis afin de renforcer l'exemplarité de la Métropole et son engagement sur les enjeux écologiquement et socialement majeurs.
- Libérer et affiner les données essentielles des marchés publics et des indicateurs de suivi du SPASER
- Proposer des data visualisations des données liées aux marchés publics et au SPASER

Principaux indicateurs : Suivi annuel des actions menées dans le cadre du SPASER, suivi des données open data